Adresse courrier:
12, avenue des Vats
92700 Colombes
campagnelogementcolombes@gmail.com

Monsieur,

Notre collectif « **Agir pour un Logement digne pour tous à Colombes** » créé en 2016, regroupe 9 associations et des citoyens de Colombes. Il recueille aussi le soutien d'associations partenaires. (Charte du collectif en PJ)

Nous menons des actions depuis plusieurs années pour informer et faire avancer la situation du logement dans notre ville et avons pu au fil de ces années réunir des éléments précis sur la précarité dans laquelle vivent certains Colombiens et les difficultés qu'ils rencontrent en matière de logement.

Nos constats s'appuient sur ceux de nos associations membres, sur les observations et témoignages des citoyens et sur les dernières données chiffrées de l'OPML92 (Observatoire de la précarité et du mal-logement du 92, http://www.precaritelogement92.fr/) :

- Une grande inégalité entre les quartiers, une extrême pauvreté dans certains quartiers et un manque de mixité sociale (carte sur la répartition de la pauvreté en PJ).
- Un nombre élevé de logements potentiellement indignes (estimés à 1723 par le service des impôts), en surpeuplement sévère et/ou sans confort sanitaire.
- Colombes dispose de peu de places d'hébergement (CHU, CHRS, etc.) : 105 places, soit 1,2 pour 1000 habitants, ce qui place Colombes nettement au-dessous de la moyenne de la Métropole du Grand Paris (2,9).
- Le taux de logements sociaux de 33,9 % se situe au-dessus de l'obligation légale de 25 %. Cependant, entre 2003 et 2016, seuls 111 logements à loyer très accessibles (PLAI), soit 9 % des logements sociaux financés, l'ont été sur cette période ; et aucun depuis 2016. Ce chiffre est à rapprocher du revenu des ménages de Colombes : plus de 18 % ont un revenu annuel inférieur au plafond PLAI de 13 050 € pour une personne seule.
- Nous constatons des difficultés pour changer de logement à l'intérieur du parc social et pour en sortir, ce qui freine l'accès aux nouveaux entrants. Par ailleurs, le nombre de logements vacants reste élevé dans le parc privé comme dans le parc social : 2 361 logements en 2016 selon l'INSEE.
- Enfin, nous regrettons le peu de collaboration entre la ville et les associations qui sont pourtant en contact direct avec les personnes concernées.

Vous êtes candidat aux élections municipales et nous souhaitons vous interpeller pour connaître votre position sur ces différents aspects du logement dans notre ville, ainsi que les actions que vous entendez mettre en œuvre pour y remédier dans le cas où vous seriez élu.

Nous joignons à ce courrier 5 fiches thématiques sur les sujets qui nous ont paru prioritaires. Elles précisent nos constats, notre interpellation et nos propositions.

- Fiche N° 1 : Améliorer l'accès au logement et la mixité sociale
- Fiche N° 2 : Lutter contre le logement indigne à Colombes
- Fiche N°3 : Augmenter les capacités d'hébergement en centres d'hébergement d'urgence et d'insertion
- Fiche N° 4 : Améliorer la mobilité dans le parc social
- Fiche N° 5 : Développer la coopération entre la ville et la société civile

•

Permettre l'accès à la domiciliation des personnes sans adresse est également un sujet qui nous paraît essentiel, même s'il doit être pris en charge par toutes les communes du Territoire, voire des Hauts-de-Seine.

Nous pensons important que vous vous positionniez formellement par écrit sur ces différentes questions qui touchent un aspect essentiel de la vie des citoyens à Colombes. Notre lettre ainsi que les réponses comparées des candidats, attendues pour le 31 janvier 2020, seront publiées et partagées, afin de mettre en avant les engagements les plus pertinents : réseaux sociaux, notamment la page Facebook et le fil Twitter de « Tous besoin de toit », les sites de l'association Citoyens fraternels 92 et des fédérations nationales des associations de notre collectif, et autres médias.

En complément, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et approfondir les sujets évoqués.

Nous vous remercions de votre engagement, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération.

Pour le collectif « Agir pour un logement digne pour tous à Colombes » Les membres du comité de pilotage

PJ précitées :

- Charte du collectif « Agir pour un logement digne pour tous à Colombes »
- Données chiffrées de l'OPML92
- 5 fiches























